



# Bonnes fêtes !

# Edito

Face aux multiples attaques contre la Fonction Publique, nous tenons à réaffirmer le rôle essentiel qu'elle joue aujourd'hui et de celui qu'elle sera amenée à jouer tout au long du XXI<sup>ème</sup> siècle.

La Fonction Publique est un élément structurant de la société, constitutive du modèle social français. C'est un excellent outil pour répondre aux besoins fondamentaux de la population et de tous les usagers, y compris des acteurs économiques, et ce sur tout le territoire. La libéralisation de certaines missions et leur soumission au dogme du marché font dire à certains que la Fonction Publique serait "ringarde" et inadaptée aux besoins de la société moderne. Mais regardons ce qui s'est passé par exemple dans les expériences de remunicipalisation de l'eau, avec une baisse du coût pour les usagers et *in fine* une meilleure gestion !

C'est également un outil qui permet de répondre aux évolutions et aux mutations de la société et qui participe à la préparation de son avenir

De grands défis sont devant nous, économiques, sociaux, culturels et écologiques.

Pour développer l'économie de notre pays, la Fonction Publique est indispensable : sans les investissements des collectivités locales (qui représentent 76% des investissements), les entreprises ne pourraient ni s'implanter ni développer leurs activités.

Pour la FSU, la Fonction Publique est donc une composante structurante de la vie dans une société moderne car elle est la seule à pouvoir garantir certaines protections, des services accessibles à tous, sur tout le territoire, créant ainsi du commun sur la base de principes et de valeurs communes partagées. Elle est un élément essentiel de la cohésion sociale et contribue au quotidien à la lutte contre les inégalités.

Pour la FSU, le XXI<sup>ème</sup> siècle peut être le siècle de l'extension du secteur public à tout ce qui est identifié comme concourant à l'accès aux droits fondamentaux. La question est bien celle du rôle de l'Etat et de la définition que l'on donne aujourd'hui de l'intérêt général, ce qui incombe au politique.

Parions que la Fonction Publique a un bel avenir devant elle, pourvu que nous sachions tous ensemble la défendre et la développer!

Bonnes fêtes de fin d'année à tous!

■ Catherine Anglesio

## Menaces sur la sécu

**A écouter la ministre Marisol Touraine la Sécurité Sociale (SS) serait sauvée. Elle aurait résorbé le « trou » de la SS. Mais l'examen de la loi de financement de la Sécurité Sociale (LFSS) pour 2017 ne dit pas tout à fait la même chose.**

Le projet de loi (PLFSS) achève son parcours parlementaire : il a été adopté en 1<sup>ère</sup> lecture à l'Assemblée Nationale (AN) et au Sénat la droite a empêché tout débat en faisant voter une motion de procédure. Un non débat qui permet au gouvernement et à la droite de sauver les apparences et faire apparaître un semblant d'opposition alors que les débats à l'AN ont mis en évidence un accord idéologique pour imposer l'austérité tant aux personnels qu'aux patients.



**Le « trou » de la sécurité sociale.** En annonçant un déficit de 400M€ - nettement inférieur à celui de 2011 (17Mds€- la ministre prend quelques libertés avec la réalité. Elle oublie d'y ajouter les 3,8Mds€ du Fond de Solidarité Vieillesse (FSV) qui finance le minimum vieillesse et les cotisations sociales des chômeurs. Mais surtout elle joue de la confusion entre l'Assurance Maladie et la Sécurité Sociale.

Ce quasi-équilibre du budget global de la sécurité sociale est en fait le résultant des bilans de ses quatre branches : maladie, famille, retraites et accidents du travail :

La branche retraites est excédentaire. Mais à quel prix pour les salariés après les réformes Sarkozy-Fillon (report de 60 à 62 ans de l'âge de départ à la retraite) et Hollande-Valls (augmentation de la durée de cotisations) ... suite en p. 6

# Qui sont les vrais responsables de l'accroissement des inégalités dans notre système éducatif ?

Le dernier rapport du CNECSCO (conseil national d'évaluation du système scolaire), paru le 27 septembre 2016, dresse des constats accablants pour le système éducatif français.

## La situation dans notre département

Sur 607 écoles publiques, 187 sont classées REP (réseau éducation prioritaire) et 24 en REP+. Sur 104 collèges : 33 sont en REP et 3 en REP+. Seules 40 maternelles REP ont un pôle Toute Petite Section (TPS). 54 élémentaires REP ont pu avoir un poste PDMQDC (plus de maîtres que de classes) : plusieurs ne sont toujours pas pourvus à ce jour.

En ce qui concerne les RASED, lorsque le Ministre a décidé la suppression de ces postes, l'Inspection avait commencé par tous ceux qui n'étaient pas pourvus, ce qui a frappé en priorité les zones les plus difficiles du département. Ces postes n'ont jamais été ré ouverts ou remplacés par d'autres types de postes.

Les moyennes dans les classes annoncées par la DASEN lors du Conseil Départemental de l'Education Nationale d'octobre sont les suivantes :

REP+ : 22,7 (en maternelle); 21,9 (en élémentaire)

REP : 23,7 (en maternelle) ; 22,9 (en élémentaire)

Banale : 26,4 (en maternelle) ; 25,5 (en élémentaire)

La moyenne départementale est de 25,4 élèves en maternelle et de 24,6 enfants en élémentaire. Il ne s'agit que de moyennes : les écoles connaissent toutes des classes avec des effectifs souvent plus chargés ou à double niveau. Cet écart entre les écoles banales et les écoles prioritaires, même s'il est plus important que l'écart national, ne suffit pas à lui seul pour aider véritablement les élèves en grande difficulté.

De plus, il faut prendre en compte les écoles sorties de REP l'année dernière (souvent parce qu'elles n'étaient pas rattachées à un collège REP) et qui scolarisent pourtant encore des élèves similaires à ceux des écoles REP.

Enfin, de quelle aide peuvent bénéficier les élèves en grande difficulté dans les zones banales ? Ce sont de RASED complets partout dont nous avons besoin !

Dans le 94 où près d'une école sur 3 est classée en éducation prioritaire, les moyens alloués doivent permettre une véritable politique pour aider tous les enfants à réussir. Cela nécessite une enveloppe budgétaire plus importante.

## Quels sont les points essentiels du rapport ?

**Un dispositif REP en panne** : les effectifs sont, en moyenne nationale, quasiment les mêmes en zone banale et en REP. En 2015, du CP au CM2, l'effectif moyen dans les classes d'éducation prioritaire était de 22,7 élèves, soit seulement 1,4 élèves de moins que dans les écoles hors éducation prioritaire. De plus, cet écart tend à se resserrer (plus de 2 élèves d'écart en 2009). Le rapport relève que : « la différence entre les effectifs par classe entre l'éducation prioritaire et les autres établissements demeure trop faible pour avoir un impact pédagogique positif véritable » et que les recherches démontrent que « seule une réduction importante de la taille des classes dès le primaire permet l'amélioration significative des résultats scolaires des élèves socialement défavorisés, à condition qu'elle soit associée à une adaptation des pratiques pédagogiques. »

**Une ségrégation géographique qui s'accroît** : 12 % des élèves fréquentent un établissement accueillant deux tiers d'élèves défavorisés (parents ouvriers, chômeurs ou inactifs). Les données PISA suggèrent dans la première moitié des années 2000 une accélération de la ségrégation scolaire dans les collèges de l'échantillon accueillant des élèves de 15 ans. Enfin, les élèves d'origine immigrée ne seraient pas répartis de manière homogène entre les différents établissements.

**En conséquence, les élèves issus de l'éducation prioritaire ne bénéficient pas d'une égalité de traitement, notamment à partir du secondaire** : sur les deux dimensions centrales dans la réussite scolaire (le temps d'apprentissage et l'expérience professionnelle des enseignants), « le temps des apprentissages scolaires y est notablement raccourci (problèmes de discipline, exclusions et absences des élèves) et le recours à des enseignants contractuels et débutants s'est accru sur la dernière décennie ».

Le rapport pointe aussi l'insuffisance des politiques de prévention et l'empilement de réformes qui déstabilisent l'école.

**Pour le SNUipp-FSU**, oui les REP et l'école tout entière souffrent d'un grave déficit de moyens. Il faut scolariser tous les élèves de moins de 3 ans dans les zones défavorisées, y alléger significativement les effectifs des classes, augmenter le « plus de maîtres », développer les RASED, permettre aux enseignants de mieux se former et de mieux travailler ensemble et mettre en œuvre une vraie politique de mixité sociale !

**Faut-il pour autant tirer un trait sur les REP ?** Pour le SNUipp-FSU c'est non ! L'école doit être plus juste, au service de la réussite de tous.

Un autre récent rapport, publié le 30 septembre 2016 par la DEPP (Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance) pointe le rôle de l'école privée dans la ségrégation scolaire !

Pour le SNUipp-FSU, il faut en finir avec le dualisme scolaire : **l'argent public doit aller exclusivement à l'école publique et laïque !** Le SNUipp-FSU revendique l'unification du système éducatif d'enseignement dans un service public laïque d'éducation, intégrant l'actuel enseignement privé sous contrat, concourant à sa nationalisation, réservant ainsi les fonds publics au service public.

On ne doit pas dévaloriser et décourager les équipes enseignantes qui s'engagent au quotidien dans les conditions difficiles de l'éducation prioritaire. Ils n'ont pas à porter le chapeau d'une politique de la ville et du logement erratique, qui n'a rien fait pour éviter la constitution de zones de ségrégation.

**Le SNUipp-FSU a enquêté auprès des enseignants en REP et REP+ en juin 2016 sur l'allègement du temps de service et sur la mise en place des « plus de maîtres ».** Lorsqu'ils sont mis en œuvre comme les textes le prévoient, les dispositifs ont été jugés majoritairement satisfaisants, car ils permettent le travail en équipe, la réflexion autour des pratiques pédagogiques et un encadrement renforcé des élèves.

C'est pourquoi le SNUipp-FSU affirme que c'est l'ensemble du système scolaire, dont l'éducation prioritaire, qui doit bénéficier de moyens accrus.

**L'école ne peut pas tout mais si on ne lui en donne pas les moyens, elle peut encore moins !**

■ **Thierry Guintrand**

# En stage à la FSU 94

## Extrême droite : mieux la connaître pour mieux la combattre

Stage du 2 mars 2016

Ce stage abordera différents sujets autour de l'extrême droite, de son histoire à ses propositions "sociales", du détournement du vocabulaire de gauche à son positionnement sur l'éducation en passant par le droit des femmes.

Pour participer aux stages vous devez d'abord adresser à votre hiérarchie le courrier de demande de formation syndicale (sur notre site rubrique « se former » puis « documents utiles » : [sd94.fsu.fr](mailto:sd94.fsu.fr)). Ce courrier devra être adressé à votre hiérarchie au moins un mois avant le stage.

Vous devrez ensuite nous signaler votre participation au stage. Pour cela, le plus simple est de nous écrire un courriel à l'adresse [fsu94@orange.fr](mailto:fsu94@orange.fr), mais vous pouvez aussi nous adresser un courrier papier à la maison des syndicats de Créteil. Si vous souhaitez déjeuner avec nous le midi, nous vous demandons de nous le préciser à ce moment là. Le tarif est de cinq euros. Ces stages se dérouleront à la maison des syndicats de Créteil, au 11-13 rue des Archives.

## Atelier citoyen

Stage du 24 mars 2016

A la veille des élections présidentielles, ce stage tentera un décryptage du programme des principaux candidats sur des thématiques telles que Fonction Publique, protection sociale et retraite, éducation, enjeux pour la Fonction Publique territoriale etc...

# Galère dans l'éducation prioritaire

## Le point sur les collèges et les lycées

**Crise de réunionite aigue.** Les collèges classés REP+ doivent encore batailler pour ne pas se voir imposer des heures de concertation. Alors que la Rectrice, en CTA (Comité technique Académique) a reconnu que les pondérations en REP+ n'avaient pas vocation à être comptabilisées, les enseignants du collège Jules Ferry, à Villeneuve Saint Georges, qui n'ont pas assisté à une des réunions imposées, un mercredi après-midi, ont eu la « surprise », en juillet 2016, de découvrir un retrait sur salaire de 1/30<sup>ème</sup> pour service non fait. Des réunions de concertation ont lieu dans ce collège un mardi par quinzaine. En 2015-16, trois réunions supplémentaires ont été programmées un mercredi après-midi. Les enseignants de ce collège ont vu leur charge de travail augmentée, et pour des réunions sans utilité, alors qu'ils avaient formulé des vœux sur leur contenu sans être écouté. Un mercredi de trop a fait « déborder le vase ». Une délégation a été reçue en audience, accompagnée par le Snes 94, à l'inspection Académique, pour demander le remboursement. L'Inspection a reconnu la nécessité de concertation entre enseignants et directions, sans comptage tatillon. Nous sommes en attente de sa décision pour le remboursement. Dans certains collèges REP, comme le collège Emile Zola, à Choisy le Roi, la direction veut imposer des réunions avec les écoles élémentaires hors temps scolaire, le soir de 17 à 19 H. Nous invitons les collègues à répondre collectivement pour ne pas se voir imposer sans décharge ces réunions dont l'utilité est à débattre

**Ingérence des directions d'établissements.** Certains collèges classés REP sont confrontés à l'évaluation au niveau 5<sup>ème</sup> ; c'est le cas au collège Paul Vaillant Couturier, à Champigny, et au collège Politzer, à Ivry, où les directions veulent imposer cette évaluation, à certaines disciplines seulement, sans décharge horaire ni paiement, pour un travail de correction et de saisie considérable. Les collègues concernés constatent que les sujets ne sont pas adaptés aux nouveaux programmes, que les élèves et les enseignants eux-mêmes ont du mal à comprendre ce qui est attendu alors que chaque évaluation ampute les heures de cours. Il n'y a pas eu de présentation de ces évaluations dans les instances où les enseignants sont représentés. Les enseignants concernés ont cependant exprimé leur avis aux directions, qui ne les ont pas écoutés. Le SNES rappelle que ces évaluations ne sont pas obligatoires, et que l'évaluation des élèves est de la compétence des enseignants. Les collègues du collège Paul Vaillant Couturier réunis en heure d'information syndicale, et certains du collège Politzer, ont décidé soit de ne pas faire passer ces évaluations, soit de ne pas les corriger.

Le même genre de problème d'évaluation imposée se pose à nouveau pour les examens blancs du brevet des

collèges. Au collège Paul Vaillant Couturier toujours, la Direction l'organisation des deux examens blancs est menée sans concertation avec l'équipe enseignante. Les enseignants réunis massivement en heure d'information syndicale ont décidé collectivement de demander une demi-journée banalisée pour préparer les sujets. Voilà un exemple pour les autres collèges qui risquent d'être confrontés aux mêmes problèmes.

**Des lycées se mobilisent.** Du côté des lycées, les mobilisations se poursuivent pour ceux qui sont sortis de l'Education prioritaire ou qui souhaitent y rentrer. Les 11 octobre, 17 novembre et 29 novembre en ont été des temps forts avec grève, manifestations à l'appel du SNES/FSU et de l'intersyndicale. Toutes les informations sont sur le site du Snes Créteil. Mardi 29 novembre encore, l'AG Ile de France à la Bourse de République a fait le plein. Il a été décidé de faire des réunions syndicales dans les lycées concernés le mardi 3 janvier 2017 pour décider d'une nouvelle grève.

**Coupes claires dans l'éducation prioritaire.** En effet, contrairement aux annonces ministérielles, depuis la réforme de 2014/2015, le périmètre de l'éducation prioritaire s'est réduit aux collèges et aux écoles primaires. Comment comprendre que les lycées et a fortiori les lycées professionnels en soient désormais exclus ? L'objectif de la politique d'éducation prioritaire n'est-il pas de corriger l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire, en donnant plus à ceux qui ont le moins ? Ces inégalités cesseraient-elles comme par enchantement à l'entrée au lycée ? Dans les lycées professionnels, les élèves concentrent les plus grandes difficultés sociales, économiques et scolaires et le taux de catégories socio-professionnelles défavorisées n'y a rien à envier à celui de certains collèges classés REP+. Pourtant, non seulement aucune priorité de moyens n'est accordée aux lycées professionnels mais encore des moyens qui permettent de favoriser la réussite seront retirés aux lycées professionnels déclassés à la suite de la réforme. Le Ministère a donc décidé de sacrifier les lycéens professionnels sur l'autel de l'austérité !

**Les syndicats du second degré de la FSU (SNES, SNUEP et SNEP) revendiquent une carte de l'éducation prioritaire élargie aux lycées, établie sur des critères nationaux et transparents, sur la base des besoins des établissements et non à partir d'une enveloppe budgétaire préétablie et insuffisante.**

■ Laurence Trublereau et Isabelle Truffinet

# Menaces sur la sécurité sociale ... suite

(suite de la page 2) La branche accidents du travail est, elle aussi excédentaire, dans la mesure où nombre d'accidents du travail ne sont pas déclarés comme tels, où des affections ne sont pas reconnues comme maladies professionnelles et dont les soins en résultant sont pris en charge par l'assurance-maladie.

La branche famille est maintenant en quasi-équilibre après la remise en cause de son principe d'universalité avec la modulation du montant des allocations familiales selon les revenus ainsi que le transfert sur le budget de l'État de l'Aide Personnalisée au Logement (APL). A noter que ces dispositions se sont accompagnées de la fin de la participation des entreprises à son financement.

En définitif, en 2017 le déficit a été ramené à 2,6Mds€ après une coupe drastique de 4,1Mds € d'économies. Mais à quel prix ! D'autant qu'elle survient après celle de 2016 (3,7Mds€).

**Dégradation du système de santé.** Ces économies supplémentaires imposées se font sous couvert d'objectifs légitimes : améliorer l'efficacité du système de santé. Mais la réalité est autre. Ces coupes se font en mettant en cause la qualité des soins et donc la santé des patients.

Même si l'Objectif National des Dépenses d'Assurance-Maladie (ONDAM) est légèrement relevé en 2017 (+2,1%) il reste à un niveau historiquement bas et loin derrière la hausse des dépenses globales de santé(+4%).

Par exemple en 2017 847M€ seront retirés aux hôpitaux après les 690M€ en 2016. Les directeurs d'hôpitaux dénoncent, eux aussi, ce transfert du déficit de la SS sur les hôpitaux. Transfert qui n'est pas sans conséquences : vente de leur patrimoine, transfert au privé de missions qu'ils assuraient précédemment. Mais c'est aussi la réduction des effectifs, l'augmentation des emplois précaires et l'appel à des personnels intérimaires d'infirmier-e-s et de médecins. C'est aussi la mise en place de méthodes de management inhumaines, causes de burn-out voire de suicides. A l'Assistance Publique / Hôpitaux de Paris (AP/HP) la dernière réforme du temps de travail imposée par Martin Hirsch, avec l'accord de la Cfdt, se traduit par une plus grande mobilité imposée au personnels qui donne lieu à la dégradation de leur vie privée. Cette souffrance du personnel n'est pas sans effet sur la qualité des soins apportés aux patients.

**Quelles conséquences pour les assurés?** Le gouvernement affiche avec fierté une diminution du « reste à charge » (RAC) des assurés sociaux. C'est vrai si on regarde ce que nous payons directement aux professionnels de santé mais c'est faux si on le calcule en prenant en compte les seuls remboursements de l'assurance maladie obligatoire (AMO), celle dont tout le monde bénéficie, celle financée par les

cotisations patronales et salariales et qui sont proportionnelles aux salaires ce qui n'est pas toujours le cas des assurances maladies complémentaires (AMC). Mais en y regardant de plus près on constate que ce taux moyen de remboursement de 70 % résulte d'une part, d'une augmentation des remboursements à 100 % des soins liés aux affections de longue durée (ALD) dues au vieillissement de la population et d'autre part du faible taux (50%) des soins courants. Cette baisse du taux de remboursement hors ALD et hospitalisation, a même amené la Cour des Comptes à reconnaître que l'accès aux soins est de plus en plus difficile pour une majorité de Français et pas seulement pour les plus pauvres. On estime par exemple que 36 % de la population renoncent à un ou plusieurs soins en particulier dentaires, optiques et auditifs.

## **Un projet de loi de financement sans ambition.**

Ce texte, malgré quelques dispositions positives, comme l'expérimentation de la prise en charge de la souffrance psychique chez les jeunes ne comporte pas de mesures susceptibles de modifier en profondeur la situation actuelle. Il confirme les choix du gouvernement en matière de réduction des dépenses sociales en faveur des entreprises : la politique d'allègement ou d'exonération de cotisations sociales se poursuit pour les employeurs avec l'élargissement de certaines mesures aux travailleurs indépendants au prétexte qu'ils ne bénéficient pas du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) ou la réduction de la contribution maladie des exploitants agricoles. On estime pour 2017 à 6,1Mds€ les pertes de recettes liées à toutes ces mesures (à rapprocher du déficit).

Mais il faut aussi noter que le Parlement a refusé plusieurs mesures répondant à des besoins sociaux ou cherchant à améliorer le bilan financier de la SS : la suppression des franchises médicales, des mesures visant à lutter contre les déserts médicaux, l'interdiction des dépassements d'honoraires dans le cadre des missions de service public, l'encadrement et la transparence de la fixation des prix des médicaments.

**Il y a urgence à reconquérir un système de santé universel, comme l'a réaffirmé le Congrès de la FSU en février dernier. Cet engagement prend tout son sens au moment où s'affichent des propositions visant à remettre en cause les principes de solidarité d'universalité et d'égalité qui se traduisent par la formule des fondateurs de la Sécurité Sociale en 1947 : « Chacun paye selon ses moyens et reçoit selon ses besoins ».**

■ Jean Amar

# « Plan Préfecture Nouvelle Génération » C'est la fin du service public de proximité !

Le ministère de l'Intérieur a lancé en février 2016 le Plan Préfecture Nouvelle Génération dont l'objectif, sous couvert de modernisation des relations avec les usagers, est de supprimer à terme 1 300 postes de titulaires affectés à l'accueil physique du public (mars 2017 carte nationale d'identité/passeport, novembre 2017 permis de conduire et certificats d'immatriculation) exception faite des titres de séjour et les naturalisations.

De même dès mars 2017 pour leur carte nationale d'identité, les Français ne pourront plus se rendre que dans l'une des 2 088 mairies (sur 36 000) équipées du dispositif de recueil de données mis en place pour les passeports biométriques.

**Notre syndicat SNUITAM/FSU-Intérieur a développé le 21 septembre 2016 l'ensemble des problèmes soulevés par le Plan Préfectures Nouvelle Génération devant le Rapporteur de la commission des finances de l'Assemblée Nationale :**

1. Le gouvernement avait affirmé que la suppression de l'accueil physique (pour les cartes d'identité, passeports, permis de conduire, certificats d'immatriculation) avait pour objectif quatre priorités, à savoir la sécurité et l'ordre public, la lutte contre la fraude, la coordination des politiques publiques, et le contrôle de légalité et budgétaire. Mais il a baissé en 2016 de 9% les effectifs affectés au pilotage des politiques gouvernementales, et de 7% ceux affectés au contrôle de légalité en prétendant de surcroît le renforcer en réduisant le nombre d'actes à des collectivités territoriales soumis à transmission, et donc à contrôler !

2. Le télé-service, qui va être mis en place pour remplacer les 1300 postes budgétaires de titulaires supprimés posera de graves difficultés pour nos concitoyens situés dans des « zones blanches » et pour la moitié de la population qui n'est pas sur Internet ou ne l'utilise qu'avec difficultés pour remplir des formulaires d'ailleurs pas toujours très clairs.

En effet, ces personnes devront :

- soit se déplacer dans des « maisons de service public » (souvent des sous-préfectures) pour se faire aider sur des bornes interactives par des personnes en emplois précaires (jeunes en service civique rémunérés 500 € par mois, de passage, mal formés, non professionnalisés), sans désormais pouvoir bénéficier des conseils d'un fonctionnaire pour examiner leurs dossiers ;

- soit faire appel à des professionnels moyennant finances, la prestation de service public devenant ainsi payante comme elle l'est déjà pour ceux qui passent par leur garagiste pour l'immatriculation de leur véhicule, système très critiquable sur lequel le Rapporteur de l'an dernier avait mis le doigt « en souhaitant que l'externalisation des certificats d'immatriculation fasse l'objet d'une évaluation afin d'examiner les politiques tarifaires des professionnels de l'automobile ».

La « modernisation » tellement vantée s'effectuera donc au détriment de nombreux usagers.

3. Enfin, le coût du PPNG sera probablement plus important que prévu car, comme pointé par le Rapporteur de la Commission des Finances l'an dernier, « le transfert des services au niveau interdépartemental et régional et indemnités de mobilité à verser n'ont pas été chiffrés dans le Projet de Loi de Finances ». Par ailleurs un surcoût de maintenance du Système d'Immatriculation des Véhicules a été constaté, sans oublier le coût de Faëton qui a conduit à l'abandon de la puce électronique des permis de conduire pour la sécurisation desquels il avait été institué !

Le Rapporteur de la Commission des Finances David HABIB a noté avec beaucoup d'intérêt ces éléments concrets, mais évidemment le gouvernement persiste et signe...

**C'est pourquoi, dans l'unité avec la CGT et Solidaires, soucieux que le service public demeure au service du public, le SNUITAM/FSU continue à s'opposer de front au Plan Préfectures Nouvelle Génération.**

■ Philippe VOLLOT.

